

KULTUR-TIPPS

Europäischer Jüdischer Kulturtag in Luxemburg

(avt) - Seit 2002 nimmt Luxemburg im Abstand von zwei Jahren an den Europäischen Jüdischen Kulturtagen statt. Ende der 1990er Jahre waren diese rund um die europäische Organisation „B'nai B'rith Europe“ in der Nähe von Straßburg entstanden. Gerade im Elsass gibt es viele kleine, zum Teil recht verstreute, Synagogen. Als die Europäischen Jüdischen Kulturtage - unter anderem unter Mitwirkung von François Moysé - ins Leben gerufen wurde, geschah dies mit dem Ziel, das kulturelle jüdische Erbe in Erinnerung zu rufen und zu bewahren. Zugleich sollte die Veranstaltung den Zweck erfüllen, Menschen - gleich welcher Religion - jüdische Bräuche und Traditionen näherzubringen. In diesem Jahr wird am 29. September die Synagoge ihre Pforten für Besucher öffnen, damit gerade auch Luxemburger mit christlichem Hintergrund mit jüdischen Symbolen und Bräuchen in Berührung kommen. Thema ist in diesem Jahr die Beziehung des Judentums zur Natur. Es besteht die Möglichkeit, die Synagoge zu besuchen und dabei jüdische Symbole sowie die Hütten anlässlich des jüdischen Laubhüttenfestes (Sukoth) zu besichtigen. Zwischen 10.30 bis 15 Uhr kann man außerdem an zwei Besichtigungen des Friedhofs in Clausen teilnehmen. Am Nachmittag wird ein Spaziergang über den jüdischen Friedhof in Grevenmacher angeboten - auf den Spuren der Vergangenheit. Treffpunkt ist um 13.45 Uhr vor dem Rathaus. Die Veranstaltung wird abgeschlossen durch ein liturgisches Konzert um 17 Uhr in der Synagoge, die damit zugleich den 60. Geburtstag ihrer Einweihung feiert.

Zulu

(lc) - Caryl Férey est un nom que chaque amateur de polar et de romans noirs devrait inscrire dans son calepin. Ce breton d'origine s'est spécialisé dans les romans policiers qui se passent de préférence de l'autre côté de la planète, loin des contrées pluvieuses de ses origines. Avec « Haka » et « Utu », il nous a emmenés en Nouvelle-Zélande et en Australie, mais c'est « Zulu », sa saga sud-africaine, qui a certainement retenu le plus l'attention de la critique. Décrit sur un rythme haletant, Férey nous promène dans les bas-fonds des townships où pullulent drogues, maladies et violences inouïes aux plus hautes forteresses des élites noires ou blanches. Sur fonds de vieux comptes à régler à l'époque de l'Apartheid entre communautés noires et l'establishment blanc, l'inspecteur Neuman - lui-même marqué à vie par le meurtre de son père quand il était enfant - se retrouve dans une enquête cauchemardesque qui entraînera vite tout son entourage avec lui dans une spirale de violence et de débauche. Images fortes, dialogues pointus et revirements surprenants qui obéissent à une logique sans faille, « Zulu » est sans doute un des meilleurs polars écrits ces derniers temps. Et pour celles et ceux qui n'aiment pas lire : la sortie de l'adaptation au grand écran du roman - réalisée par Jérôme Salles, avec Orlando Bloom et Forest Whitaker dans les rôles principaux - est prévue pour décembre 2013.

Die Preziöse

(lc) - Die Printmedien gehen alle ein wie zu heiß gewaschene Wollpullis? Kein Mensch will mehr Magazine lesen? Das Internet ist das neue Papier? Auf diesen Fatalismus hatten ein paar junge Frauen, die momentan in Berlin leben, nur den Steinbrückschen Stinckfinger zur Antwort und gründeten ihr eigenes Magazin, mit dem vielversprechenden Namen „Die Preziöse“. Hauptthemen der Publikation sind queeres Leben und Berichte aus dem LGBT-Universum. Aber anstatt diese zu glorifizieren, berichtet „Die Preziöse“ herrlich unaufgeregt und dandyhaft. Was ihren Themen die Normalität verleiht, die sie eigentlich - wäre die Welt perfekt - auch haben müssten. Neben den Hauptthemen berichtet das Magazin auch über Kulturelles, gibt Konzerttipps und wagt sich an politische Berichterstattung: bereits Ende August erschien die zweite Nummer des preziösen Blattes und auch die ist recht ansehnlich geworden - anspruchsvolles Layout trifft auf sehr verschiedene Texte vieler AutorInnen, das ganze mit Fotoreportagen angereichert. Wer sich die Ausgabe im Netz ansehen möchte, und eventuell ein Abo schalten will, dem wird hier geholfen: www.diepreziöse.de

KULTUR

POLITIQUE CULTURELLE

La loi de la dernière chance

Luc Caregari

La ministre de la Culture Octavie Modert a saisi sa dernière chance pour ne pas entrer dans les annales comme une simple gestionnaire de son ministère.

Non, la législature passée n'a pas été la meilleure pour Octavie Modert. Si elle a enfin réussi à boucler quelques chantiers - comme le musée de la Forteresse, le running gag de ces dernières décennies - beaucoup d'autres sont restés sur le carreau. Et voilà qu'elle présente au moment du sprint final vers les élections anticipées d'octobre, un moment où elle ne caracole pas vraiment en tête dans les sondages non plus, un « avant-projet de loi relatif au titre d'artiste, aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle et à la promotion de la création artistique ».

Pour la ministre de la Culture, cette refonte du statut d'artiste sert avant tout à atteindre trois buts : « Nous avons voulu adapter la loi aux réalités du terrain. D'abord en encourageant la professionnalisation des artistes déjà établis. Ensuite en aidant les jeunes créateurs qui viennent de terminer leurs études universitaires et puis en octroyant au statut une plus grande flexibilité et une mobilité », a-t-elle annoncée lors de la conférence de presse de présentation de son avant-projet de loi. En somme, les grandes nouveautés sont la création d'un titre d'artiste et la révision

des conditions d'obtention des aides sociales pour artistes indépendants.

Pourtant, considérer les dispositions préliminaires de l'avant-projet de loi vaut le coup aussi, car elles trahissent déjà l'esprit de la loi et aussi ses limites ainsi que les problèmes qu'elle risque de générer. Car du champ d'application de la loi seront exclus deux catégories : « les personnes qui ont pour activité la création d'œuvres pornographiques, incitatrices à la violence ou la haine raciale, apologétique de crimes contre l'humanité et, de manière générale, contrevenant à l'ordre public et aux bonnes mœurs », ainsi que ceux qui sont créateurs « d'œuvres destinées ou utilisées à des fins purement commerciales ou de publicité ». Si on peut absolument comprendre l'exclusion des incitateurs à la violence, voire la haine raciale, ainsi que celle des apologétiques des crimes contre l'humanité, les critères excluant la pornographie et les contrevenances aux bonnes mœurs posent problème. Certes, tout film de cul n'est pas une œuvre d'art, mais les limites entre art et pornographie sont souvent très floues. Qui les déterminera ? Un fonctionnaire du ministère de la Culture, appuyé par une commission consultative probablement - mais cela n'est pas une garantie pour assurer des choix judicieux. D'ailleurs, il est assez difficile d'imaginer un « réalisateur » de clips passant sur Youporn demander le statut d'artiste. En général, ces gens-là gagnent très bien leur vie. La

Outils artistiques ou commerciaux ?
L'avant-projet de loi sur le statut d'artiste
floute les frontières entre les deux.



PHOTO : ©FLICKR-SENG-MINGLEE

même chose vaut davantage pour les contrevenances aux bonnes moeurs - catégorie aussi floue que politique-ment chargée.

Mais aussi l'exclusion à des fins purement commerciales ou publicitaires pose problème. Vu qu'Octavie Modert inclut expressément les designers dans la catégorie d'artistes professionnels à soutenir, la question se pose : où est la limite entre commercial et artistique ? Existe-t-elle vraiment ?

Il est assez difficile d'imaginer un « réalisateur » de clips passant sur Youporn demander le statut d'artiste.

Car avec la réforme envisagée du statut d'artiste, les frontières entre commercial et artistique vont s'effacer davantage. Ainsi, un changement majeur sera la suppression de « l'incompatibilité entre l'activité de l'artiste professionnel indépendant et l'exercice d'une activité nécessitant l'autorisation d'établissement ». Jusqu'ici, les bénéficiaires du statut d'artiste ne pouvaient pas fonder une entreprise, ce qui ne sera plus le cas quand la loi sera passée. Ce qui pour certaines catégories d'artistes pourrait aussi être un avantage : les plasticiens pourront fonder des galeries, les

musiciens leurs propres labels commerciaux etc. Nonobstant, la différence entre activité artistique et commerce s'en trouve menacée.

D'autant plus que la nouvelle loi met aussi une certaine pression commerciale sur les bénéficiaires du statut. Car à chaque renouvellement des aides, l'artiste doit prouver « une augmentation des revenus bruts imposables (pas seulement artistiques) de 10 pour cent depuis l'admission au bénéfice des aides, respectivement depuis le renouvellement de cette admission ». Pour justifier cette pression, Bob Krieps, premier conseiller de gouvernement auprès de la ministre, a fait entendre : « Nous ne sommes pas là pour pallier à toutes les crises créatives et aux blocages artistiques. Si une personne se trouve bloquée sur plusieurs années, elle devrait naturellement se poser la question si ce qu'elle fait est vraiment la bonne voie pour elle ». En d'autres mots : si vous n'augmentez pas votre valeur commerciale conséquemment, vous n'êtes pas un artiste qui vaut un subside. Une façon un peu bizarre d'envisager la création artistique. Même les plus grands artistes de tous les temps ont souffert de blocages et les ont - le plus souvent - surmontés. D'un autre côté, personne n'est contraint de demander les aides du ministère...

Parmi les points positifs de la réforme, on peut cependant citer les clauses sur la flexibilité qui permet désormais de passer du régime « ar-

tiste » à celui d'« intermittent » et inversement - selon les projets en cours. Ce qui rendra la vie beaucoup plus facile aux personnes qui travaillent dans les branches du théâtre ou du cinéma, où ces fluctuations sont fréquentes. Une autre adaptation qui va dans le bon sens est celle qui concerne la mobilité : les artistes et les intermittents seront libres de travailler dans le pays de leur choix - s'ils résident au Luxembourg au moment de la demande ou s'ils ont résidé au Luxembourg pendant au moins deux ans au cours des cinq dernières années. Aussi, les congés de maladie, de maternité et le congé parental seront pris en charge.

Pour Octavie Modert, cependant, le plus important sont les nouvelles dispositions à l'égard des jeunes diplômés. Les jeunes créateurs, pourvus d'un diplôme d'université reconnu, n'auront qu'une période « de stage » de six mois - au lieu de 12 pour les artistes plus avancés - et seront dispensés de la condition de revenu artistique minimum de quatre fois le salaire minimum social (une condition essentielle d'accès au statut d'artiste). En outre, ils auront la possibilité de bénéficier de 24 mensualités durant la première période d'aides contre 16 actuellement. Des mesures pour appuyer les jeunes, qui, il est vrai, avaient souvent des difficultés d'accéder au statut d'artistes et se retrouvaient assez vite aux portes de l'Adem. Mais le régime jeune ne devrait « pas uniquement servir à oc-

troyer des bourses du Cedies au statut d'artiste », a précisé la ministre, qui de toute façon ne souhaite pas les voir dépendant du aides à la création « ad vitam aeternam ».

Reste encore la création du « titre d'artiste » qui n'a rien à voir avec le statut et qui sert uniquement à la reconnaissance du métier d'artiste surtout à l'étranger. Les conditions d'obtention sont assez larges : il faut être majeur, avoir créé un travail artistique accessible au public et être déclaré comme indépendant, être membre d'une asbl créative, avoir une activité artistique assujettie à la TVA ou encore simplement avoir un diplôme universitaire. Une mesure essentiellement pour le « show », qui créera probablement plus de bidouillages bureaucratiques que des réels bénéfices, malgré ses bonnes intentions.

En général, la refonte du statut d'artiste proposée par Octavie Modert implique surtout une libéralisation du statut de l'artiste en le soumettant à une pression commerciale et en le mettant à égalité avec le monde économique - tout en leur interdisant une existence à cent pour cent commerciale. Cela implique aussi que l'artiste du futur sera aussi un entrepreneur ou non. Et ça, ça reste à voir.